



Le président mentionne que son mandat comme membre du CCEBJ se terminera à la fin de l'année 2023-2024. Afin d'assurer une transition fluide, il demande l'autorisation d'être accompagné de son remplaçant pour les prochaines réunions. Les membres acceptent.

### ***Ressources humaines***

La directrice exécutive informe les membres que les démarches pour l'embauche d'une ressource pour le poste d'analyste à temps plein sont commencées et que le secrétariat travaillera avec Perreault et Associés dans ce dossier.

Le président mentionne qu'il est en contact avec une personne qui pourrait aider le comité pour des mandats ponctuels en attendant que le poste d'analyste soit pourvu. Il propose de tenir une rencontre de courtoisie avec la directrice exécutive à la suite de laquelle le comité pourra évaluer la possibilité de travailler avec lui. Les membres acceptent.

Par la suite, les membres discutent en huis clos de la rémunération des employés du secrétariat.

### ***Prochaines réunions***

La directrice exécutive rappelle que la prochaine réunion se tiendra à Mistissini en juin. En raison des horaires des vols commerciaux, il se pourrait que les dates de la réunion aient à être changées. La directrice exécutive enverra des propositions aux membres, lesquels devront confirmer leurs préférences. Par la suite, elle confirmera les dates et débutera la planification de la rencontre.

Les membres identifient les dates et lieux des deux réunions suivantes :

Réunion 229 : 6 septembre 2023 à Québec

Réunion 230 : 15 novembre 2023 à Montréal

La directrice exécutive préparera également des recommandations pour la date et le lieu de la 231<sup>e</sup> réunion (mars 2024) et présentera le tout à la réunion de juin.

## **RETOUR SUR L'ATELIER CARIBOU**

La directrice exécutive présente un résumé des présentations et des échanges qui se sont tenus dans le cadre de l'atelier sur le caribou tenu le 21 mars 2023.

### ***Gouvernement fédéral***

La discussion s'est concentrée sur la préparation d'un décret pour la protection du caribou. À la suite de la recommandation du ministre, le gouverneur en conseil a trois options, soit d'appliquer la recommandation dans son entièreté, l'appliquer en partie ou ne pas l'appliquer. Pour le moment les efforts se concentrent sur les échanges avec les Premières Nations. La question qui se pose est à savoir si les mécanismes de protection sont nécessaires pour la protection de l'espèce, et si oui, quelles sont les implications de l'application ou pas d'un décret. La stratégie du Québec (note : stratégie pour les caribous forestiers et montagnards en élaboration) va être prise en considération dans la décision. Si le gouverneur en conseil prend un décret, sa mise en place prendra un certain temps compte tenu des aires protégées qui seront à délimiter et de l'étude des impacts économiques au sein des communautés. Un décret est d'une durée de cinq ans et peut être amendé ou levé, si nécessaire. Il est à noter que s'il n'y a pas de décret, la collaboration continuera entre les parties prenantes.

Concernant l'implication du CCEBJ, ce dernier peut participer aux tables rondes Premières Nations- ECCC. S'il y a un décret, le CCEBJ sera probablement consulté. Les démarches réglementaires et une éventuelle révision du processus du programme de rétablissement pourraient également faire l'objet de consultations.

### ***Gouvernement de la Nation crie***

Les principales ententes existantes entre la Nation crie et les différents gouvernements ont été présentées. Par la suite, les activités récentes ont été décrites, ainsi que les principaux messages clés :

- Les grandes coupes forestières ne sont pas envisageables;
- L'objectif souhaité de rétablissement est de 100%;
- La gestion des routes forestières est un point très important;
- Ne pas avoir à faire de choix entre le caribou et l'original;
- Besoin de plus de ressources sur le territoire pour la protection;
- Préoccupation générale sur la législation québécoise jugée inadéquate pour protéger les espèces menacées.

Un rapport préparé par Martin-Hugues St-Laurent (2023) présente des recommandations pour accroître l'autosuffisance des populations. Ces dernières s'inscrivent dans une nouvelle approche sur le caribou. Les aires protégées seraient basées sur les aires de trappes. Ainsi, si dans l'aire de trappe il y a une partie qui est un habitat essentiel, toute l'aire de trappe devrait faire partie de la protection.

La présentation s'est terminée par une discussion sur l'étude de faisabilité de la Grande Alliance. Concernant le caribou, il a été mentionné que les informations fournies par le GNC étaient incluses dans l'étude de faisabilité ainsi que les préoccupations entendues lors des consultations.

La directrice exécutive va partager le rapport de Martin-Hugues St-Laurent qui vient tout juste d'être déposé dans lequel figurent huit recommandations sur la restauration de l'habitat, l'analyse des taux des feux de forêts, les indicateurs de suivi et la participation dans l'élaboration de la stratégie québécoise pour les caribous forestiers et montagnards.

### ***Discussion sur l'implication du CCEBJ dans le dossier***

Les membres échangent sur le positionnement du CCEBJ dans ce dossier, à savoir s'il est préférable d'attendre la publication de la stratégie québécoise prévue en juin 2023 ou d'être proactif. Les membres sont d'avis qu'il est important de considérer les ressources internes actuellement disponibles du CCEBJ et qu'il est trop tôt pour débiter une analyse. Les communautés autochtones devraient être consultées avant juin sur la stratégie québécoise et, si le CCEBJ doit être interpellé, ce sera pour se concentrer sur le processus en général et les aspects qui sont en relation avec le chapitre 22. Il est donc préférable que le comité se concentre sur un rôle de surveillance de la mise en œuvre du régime de protection.

## **RETOUR SUR L'ATELIER CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

La directrice exécutive présente un résumé des présentations et des échanges qui se sont tenus dans le cadre de l'atelier sur les changements climatiques tenu le 21 mars 2023.

### ***Gouvernement fédéral***

ECCC a développé une plateforme en ligne pour que les communautés et les organisations autochtones puissent consulter les programmes existants.

L'initiative de leadership climatique autochtone est un programme de collaboration entre les peuples autochtones et le Canada dont les trois objectifs sont de transférer le programme aux autorités autochtones, la prise de décision collaborative sur le climat en amont et le soutien au leadership climatique. Des recommandations seront soumises au Conseil du trésor en vue de la mise en œuvre du programme prévue en 2025.

D'autres programmes sont mis en place dont les objectifs sont d'augmenter la résilience des communautés face aux changements climatiques, d'élaborer des projets communautaires dirigés par la communauté dans le cadre

de surveillance du climat, renforcer la capacité des peuples autochtones à participer à l'élaboration des politiques et appuyer des projets liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité.

Du financement sera affecté à la création d'un comité sous la stratégie nationale d'adaptation.

### ***Gouvernement provincial***

Dans un premier temps, la Direction des affaires autochtones (DAA) du MELCCFP présente le mandat de la direction.

Par la suite, d'autres représentants du MELCCFP présentent une mise à jour du Plan pour une économie verte 2030 (PEV).

Le plan de mise en œuvre (PMO) du PEV est quinquennal et mis à jour tous les ans. Une révision du PEV est prévue en 2025. Le financement est rehaussé chaque année dans le but d'optimiser les programmes les plus pertinents.

Les principales actions émanant du PEV sont :

- Le leadership climatique autochtone (soutien à la réalisation de projets communautaires par les Cris);
- La cartographie des réservoirs de carbone;
- Le réseau de suivi de la biodiversité sur l'ensemble du Québec pour y détecter les effets des changements climatiques;
- L'évaluation des corridors de connectivité dans les aires protégées;
- La sécurité alimentaire des autochtones;
- Les projets d'énergie renouvelable pour les communautés hors réseau;
- La publication prochaine d'un feuillet d'information sur la transition juste.

Les prochaines étapes sont de renforcer la collaboration avec les différentes organisations, assurer une cohérence entre les différentes initiatives et l'approbation de la mise en œuvre de l'entente Québec-Nation crie pour soutenir le leadership climatique autochtone.

### ***Gouvernement de la Nation crie***

Dans un premier temps, les cinq priorités issues du Forum régional qui s'est tenu en novembre 2018 à Eastmain ont été présentées : améliorer la coordination et la communication entre le régional et le local, augmenter la transmission des connaissances, améliorer le suivi, ajuster les pratiques de management en changements climatiques, et augmenter la main-d'œuvre locale.

Par la suite, il est fait mention de l'ouverture d'un poste de gestionnaire permanent en changements climatiques au Gouvernement de la Nation crie. L'entrée en fonction est prévue en avril 2023.

Les activités en cours au sein du Gouvernement de la Nation crie sont :

- Financement d'un audit sur les émissions de GES produites par l'ensemble des employés au sein de la Nation crie dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique;
- Projet d'analyse des lacunes des données météorologiques et ajout de station(s) météo;
- Création d'un lexique anglais-cri sur les principes des changements climatiques;
- Création d'un portail d'informations sur les changements climatiques;
- Création d'un comité avisé sur les changements climatiques composé de représentants des différentes communautés et groupes importants;
- Construction de maisons en énergie autonome respectant la diminution en GES;
- Projet de surveillance des glaces.

### ***Discussion sur l'implication du CCEBJ dans le dossier***

Les membres échangent sur ce que le comité peut faire dans ce dossier, hormis la production de commentaires, et sur les projets éventuels à mettre en place à court ou moyen terme.

Les membres soulignent la grande pertinence de l'atelier étant donné la présence des différentes parties. On constate que les thématiques de chacune des parties se rejoignent. Le CCEBJ a joué un rôle important de rassembleur et de mobilisation autour du dossier des changements climatiques, et la création de l'atelier a permis de tisser des liens entre les intervenants. Le défi actuel se situe dans la capacité du Gouvernement de la Nation crie à répondre aux différents programmes proposés par les parties fédérale et provinciale. Beaucoup de travail est nécessaire pour l'élaboration d'un plan stratégique pour mener à bien l'ensemble des projets. Les membres sont d'avis qu'il est pertinent de prévoir un second atelier avec les trois parties, mais d'attendre que le Gouvernement de la Nation crie termine de constituer son équipe et d'organiser ses ressources internes.

Un membre suggère l'idée de mettre en place un forum permanent sur les changements climatiques axé sur la recherche de résultats concrets et des moyens pour y arriver.

Les membres échangent également sur les différentes offres de financement et sur l'uniformité des demandes d'un programme à l'autre. Un membre souligne que la partie fédérale se dirige vers un processus de traitement administratif allégé, facilitant ainsi le dépôt des demandes de financement et la reddition de compte. Si plus d'un programme s'applique, un seul rapport pourrait être préparé pour l'ensemble du projet déposé. On est à l'aube d'une nouvelle relation financière entre le gouvernement fédéral et les Premières Nations, l'objectif étant de minimiser les contraintes.

La directrice exécutive rappelle l'implication récente du CCEBJ dans le dossier des changements climatiques, soit la consultation pour le PEV en 2019 et la création du feuillet d'information sur les changements climatiques. Le sous-comité pourra se rencontrer et discuter sur la possibilité de créer d'autres feuillets d'informations.

## **DOSSIERS**

### ***Portrait législatif et réglementaire***

La directrice exécutive mentionne que le rapport préparé par M<sup>me</sup> Choquette et M. Gauthier a été reçu au début du mois de février. Il est à la disposition des membres sur le nuage. Elle ajoute qu'elle a eu une discussion avec M<sup>me</sup> Choquette à la suite de la réception du rapport. Étant donné la nature technique du rapport et le haut niveau de langage juridique, M<sup>me</sup> Choquette propose d'effectuer la traduction du rapport. Pour ce faire, elle enverra une soumission au CCEBJ. Lorsque le rapport aura été adopté par le CCEBJ et qu'il sera publié sur le site Internet du comité, M<sup>me</sup> Choquette partagera le lien sur son site Internet. Il y a également une ouverture à participer à des événements pour partager l'information.

Les membres échangent sur leurs impressions du rapport. Le rapport reflète les informations qui ont été transmises en novembre, mais plus celles-ci sont allégées comparativement à la présentation faite lors de la réunion de novembre. Il se penche davantage sur des aspects théoriques liés à la gouvernance que sur la philosophie même de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Le CCEBJ n'est pas mentionné dans le rapport. Une différence entre la théorie et la réalité terrain est soulignée par certains. Ce point devra être discuté avec M<sup>me</sup> Choquette. Il y a également un questionnement quant à l'exactitude de certaines informations.

Avant d'adopter le rapport et de le publier, le sous-comité rencontrera M<sup>me</sup> Choquette. D'ici là, les membres valideront l'inventaire législatif et réglementaire.

### ***Loi sur les mines***

La directrice exécutive mentionne la tenue d'une rencontre entre les membres du sous-comité et le MRNF, lequel confirme qu'un projet de règlement sera élaboré pour modifier les autorisations sur les projets

d'exploration minières, mais ne touchera pas les camps qui seront eux couverts par une autorisation distincte. Elle ajoute qu'une consultation sur le développement harmonieux de l'activité minière du Québec se tiendra le vendredi 14 avril 2023. L'objectif est de prendre du recul et de chercher l'acceptabilité sociale auprès des communautés autochtones. Le sous-comité va planifier une rencontre pour s'y préparer.

### ***Effets cumulatifs***

La directrice exécutive mentionne que l'analyste en environnement lui a fait un récapitulatif avant son départ. Elle rappelle aux membres qu'il y avait quatre stratégies qui avaient été identifiées et la première stratégie – celle sur les données – a déjà été approuvée par le sous-comité et sa mise en œuvre peut donc débiter. L'analyste en environnement avait commencé à travailler sur la stratégie concernant la planification régionale et ce sera la prochaine à élaborer. Une rencontre du sous-comité est à prévoir. Les deux dernières stratégies – directive et politique régionale – seront travaillées ultérieurement.

### ***PAFIT***

La directrice exécutive rappelle que le rapport a été envoyé à la ministre du MRNF en février à la suite de son adoption. Elle interroge les membres sur la nécessité de le traduire en anglais et en langue crie avant sa publication. Les membres échangent sur ce point et décident de traduire le rapport en anglais, et le sommaire en langue crie. La directrice exécutive coordonnera la traduction.

Par la suite, la directrice exécutive mentionne qu'un suivi sera effectué avec le MRNF lorsque les PAFIT adoptés seront publiés. Elle ajoute que le sous-comité devra statuer sur le rôle du CCEBJ dans ce dossier dans le futur et faire une recommandation aux membres. En préparation pour la discussion du sous-comité, la directrice exécutive contactera le CCQF pour échanger sur le sujet.

### ***Loi sur les pêches***

La directrice exécutive explique qu'il n'y a pas de travail immédiat à faire dans ce dossier. Il pourrait y avoir une analyse à réaliser sur le projet de Règlement relatif aux ouvrages et eaux visées en 2023, mais le moment exact n'est pas connu.

Elle ajoute que lorsque le sous-comité sera complet, une rencontre sera organisée afin de faire le point. Une rencontre de rétroaction pourrait être demandée au MPO plus tard cette année.

### ***Pollution marine***

La directrice exécutive mentionne que Transport Canada a publié un document pour commentaire concernant la pollution marine. Elle ajoute que l'analyste en environnement avait analysé le dossier avant son départ. Ce dossier semble être à l'extérieur du mandat du CCEBJ, et il ne serait pas nécessaire de commenter. Cependant, il faudrait s'assurer que les intervenants appropriés soient informés de l'initiative. La directrice exécutive contactera EMR afin de voir s'ils ont été informés.

Par la suite, les membres échangent sur les urgences environnementales sur le Territoire et les instances responsables de répondre à ces urgences. La gestion des incendies est l'une des préoccupations majeures et il y a une volonté de la part des communautés de s'impliquer davantage. Certaines mises à jour des procédures d'urgence sont d'ailleurs en cours, mais il reste encore beaucoup de travail à faire pour coordonner le tout. Un des membres propose d'organiser une rencontre avec le directeur des incendies de la ville de Chibougamau lors de la prochaine visite sur le Territoire en juin prochain. La directrice exécutive va vérifier les possibilités en fonction de l'ordre du jour de la réunion.

### ***Projet d'omnibus réglementaire***

La directrice exécutive mentionne que la période de commentaires pour le projet d'omnibus réglementaire est ouverte jusqu'au 8 avril. Elle ajoute que l'analyste avait fait l'analyse du dossier avant son départ. Beaucoup de règlements sont modifiés, mais en règle générale il s'agit de corrections afin d'assurer la concordance, et certains règlements ne sont pas applicables sur le territoire ou n'ont pas vraiment d'influence sur le régime du chapitre 22. Dans le cas des règlements qui touchent le territoire, ces derniers sont de nature très technique. La recommandation issue de la note d'information est de ne pas commenter le projet d'omnibus réglementaire, mais qu'il est important de souligner l'effort du MELCCFP d'avoir fourni la documentation de préparation qui a facilité le travail de l'analyste. La directrice exécutive suggère de leur envoyer une lettre pour les remercier et de proposer l'organisation d'une présentation sur le REAFIE. Des membres se portent volontaires pour réviser le projet de lettre.

### **PLAN STRATÉGIQUE**

La directrice exécutive présente le tableau synthèse résumant les axes, objectifs, indicateurs et cibles pour le plan stratégique 2023-2028 et rappelle que les documents ont été mis à la disposition des membres sur le nuage. Le sous-comité s'est rencontré à plusieurs reprises et a opté pour la fusion de certains axes et objectifs. Il y a deux axes. Le premier contient quatre objectifs et le deuxième contient trois objectifs.

#### **Axe 1- Régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ**

##### ***Objectif 1.1 Évaluer l'encadrement législatif du régime de protection de l'environnement et du milieu social***

La directrice exécutive informe les membres que le CCEBJ a reçu le rapport de M<sup>me</sup> Catherine Choquette qui présente le portrait législatif et réglementaire sur le Territoire. Il s'agit d'un bon début de réflexion sur les interactions entre les différents ordres de gouvernement et un bon point de départ pour l'analyse et l'évaluation de l'encadrement législatif. Les travaux permettront également d'identifier des domaines/secteurs où le CCEBJ pourrait vouloir faire des recommandations.

La directrice exécutive souligne que compte tenu du départ de l'analyste en environnement, il faut envisager la révision des objectifs de la première année. Deux avenues sont envisagées, soit de prévoir un budget pour la première année pour l'embauche d'une ressource externe en vue d'atteindre le 25%, ou attendre le dépôt de la version finale du rapport de M<sup>me</sup> Choquette avant de prendre une décision. Les membres suggèrent de repousser les cibles de l'objectif d'une année et d'ajouter un indicateur la première année 2023-2024 pour le travail préparatoire.

##### ***Objectif 1.2 Évaluer la transparence du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social***

La directrice exécutive rappelle aux membres que cet objectif vise à évaluer la nécessité de recommander des améliorations pour la transparence du processus. La difficulté d'accès à certaines données et le manque de clarté du processus sont des points qui ont été soulevés, et le CCEBJ peut jouer un rôle dans cette amélioration.

Il n'y a aucune modification à apporter dans cet objectif, mais les membres s'entendent pour réviser le plan stratégique chaque année au moment de la production du rapport d'activité. Une note devra être ajoutée en ce sens.

### ***Objectif 1.3 Évaluer le suivi et la surveillance des projets autorisés***

La directrice exécutive précise que cet objectif permettrait d'identifier les lacunes que les opportunités d'amélioration relatives à la surveillance et au suivi et d'émettre les recommandations appropriées. Cela nécessiterait des présentations et des échanges avec les ministères responsables des activités de surveillance et de suivi et l'évaluation de la nécessité d'émettre des recommandations pourrait inclure une consultation des parties prenantes. Elle précise que le CCEBJ se penchera sur le suivi et la surveillance, mais pas sur le contrôle. Deux années de travail préparatoire sont nécessaires, lesquelles seront suivies de deux années d'analyse.

Les membres sont d'avis d'apporter certaines précisions dans le plan stratégique sur le type de projets. Le travail préparatoire pourrait inclure l'élaboration d'une liste des projets et préciser le niveau d'intervention du CCEBJ.

### ***Objectif 1.4 Émettre des recommandations pour la prise en compte des effets cumulatifs dans le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social***

Cet objectif touche l'ensemble des travaux du CCEBJ sur les effets cumulatifs. La directrice exécutive explique que le CCEBJ a déjà identifié les pistes de solution et que des recommandations seront émises pour chacune. Le travail préparatoire est donc de développer les stratégies pour chacune des pistes de solution et l'objectif ultime est d'émettre les recommandations pour chacune des quatre pistes de solution.

Les membres décident de modifier l'indicateur en précisant que la mise en œuvre de chacune des stratégies peut être effectuée chaque année et que le développement des quatre stratégies sera effectué au plus tard la dernière année.

## **Axe 2 – Partenariats et communications**

### ***Objectif 2.1 Renforcer les liens du CCEBJ avec le milieu et le Territoire***

La directrice exécutive mentionne que les liens avec le milieu et le Territoire sont un élément essentiel au travail du CCEBJ et un moyen de renforcer ces liens est d'avoir des rencontres (virtuelles ou en personne) avec les différentes parties prenantes.

Les membres sont d'avis de modifier les cibles de cet objectif. Concernant la cible, il est donc décidé de diminuer l'indicateur à un minimum de quatre rencontres par année. Les rencontres virtuelles peuvent être prises en compte dans le calcul. L'objectif étant de cibler le territoire, les membres sont également d'avis de ne pas lister les rencontres des ministères et de ne pas les inclure dans l'énumération des rencontres.

### ***Objectif 2.2 Améliorer la visibilité et les communications du CCEBJ***

La directrice exécutive rappelle l'importance de développer des outils de communications efficaces et accessibles afin que le CCEBJ puisse bien remplir son mandat et solidifier ses partenariats. La mise en œuvre d'un plan de communication permettra ainsi d'optimiser l'utilisation d'outils comme le site Internet, les médias sociaux, la production d'une infolettre semi-annuelle, et permettra aussi une participation plus active du CCEBJ dans des conférences et congrès. Parallèlement, d'autres activités pourraient être mises de l'avant telles que la production de matériel promotionnel et de feuillets d'information.

L'élaboration du plan de communication sera effectuée la première année et sera finalisée au cours de la deuxième année. Cette démarche est importante et permettra d'analyser le public cible du CCEBJ.



### ***Objectif 2.3 Accroître les connaissances du CCEBJ sur les enjeux du Territoire***

La directrice exécutive explique qu'il est nécessaire pour le CCEBJ d'accroître ses connaissances sur les enjeux prioritaires pour le Territoire afin d'être plus efficace lors de la production des commentaires. Elle souligne que par enjeux prioritaires, il faut penser aux grands enjeux (p. ex. mines, foresterie, changements climatiques, matières résiduelles, etc.) et non aux dossiers de manière spécifique, ces derniers changeant en fonction des initiatives gouvernementales. L'objectif visé est donc que le CCEBJ soit à jour dans ces enjeux prioritaires, c.-à-d. collecter l'information disponible à jour et/ou connaître les personnes-ressources au sein des différents ministères et organismes pour tout questionnement.

Les membres discutent sur le moyen de mesurer la mise à jour des connaissances et sur la pertinence de les partager. Les membres concluent qu'il s'agit d'un outil destiné à l'interne et qu'il n'est pas nécessaire de l'inclure dans le plan stratégique, mais le CCEBJ va quand même travailler sur la liste. L'objectif 2.3 est donc retiré du plan stratégique.

### **AJOURNEMENT**

Comme la rencontre est la dernière du président actuel, les membres le remercient pour son travail et soulignent son engagement.

La rencontre est par la suite ajournée.

***Préparé par Eva Wolf, agente de secrétariat et Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive***

***Adopté le 13 juin 2023***

